

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0129 du 6 mai 2026
relatif à la composition nominative du comité consultatif de l'environnement

Historique :

Créé par :	Arrêté n° AG-2026-SCAI-0129 du 6 mai 2026 relatif à la composition nominative du comité consultatif de l'environnement	JONC du 13 mai 2026 Page 10732
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-SCAI-0556 du 1er juillet 2026 modifiant l'arrêté n° AG-2026-SCAI-0129 du 6 mai 2026 relatif à la composition nominative du comité consultatif de l'environnement	JONC du 3 juillet 2026 Page 15892

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2026-SCAI-0556 du 1er juillet 2026 – Art. 1^{er}

La composition nominative du comité consultatif de l'environnement est constatée comme suit :

- Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : M. Alcide Ponga, représenté par Mme Emmanuelle Petau
- La présidente du congrès : Mme Veylma Falaeo
- Le haut-commissaire : M. Jacques Billant représenté par M. Arnaud Lauzier
- Le président du sénat coutumier : M. Ludovic Boula, représenté par M. André Diaïnon
- Les présidents des assemblées de province :

Assemblée de la province Sud :

Mme Sonia Backès, représentée par Mme Françoise Suve

Assemblée de la province Nord :

M. Paul Néaoutyine, représenté par Mme Nadia Heo

Assemblée de la province des îles Loyauté :

M. Mathias Waneux, représenté par Mme Christiane Honeme

- Le président de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie :

Mme Chantal Courtot, titulaire

M. Sébastien Limousin, suppléant.

- La présidente de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0129 du 6 mai 2026

Mise à jour le 01/07/2026

Mme Mireille Tjibaou

- Cinq représentants des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement et leurs suppléants :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Association « WWF NC » : M. Hubert Géraux, titulaire

Association « SOS Mangrove NC » : Mme Monique Lorfant, suppléante

Association « Gardien des îles » : Mme Liane Caffa, titulaire

Association « Caledoclean » : M. Thibaut Bizien, suppléant

Assemblée de la province Sud : *Association Ensemble pour la planète*

Mme Martine Cornaille, titulaire ;

Mme Miriam Verduger, suppléante

Assemblée de la province Nord :

Association « Hô-üt » : M. Maurice Wimian, titulaire

Association « Dayu Biik » : M. Andriamampandry Léon Razafindrakoto, suppléant

Assemblée de la province des îles Loyauté : *Association pour la sauvegarde de la biodiversité d'Ouvéa (ASBO)*

M. Jacques Adjouniope, titulaire ou son suppléant.

- Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs et son suppléant :

Association « UFC Que Choisir »

M. Michel Lardy, titulaire

M. Gilles Josnin, suppléant

- Le représentant de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et son suppléant :

Mme Caroline Nicolleau, titulaire

Suppléant(e) à désigner

Article 2

La durée du mandat des personnes désignées à l'article 1^{er} ci-dessus est fixée à cinq ans, à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté modifié n° 2020-1689/GNC du 20 octobre 2020 relatif à la composition nominative du comité consultatif de l'environnement est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.